

senteraient pas une valeur de \$98,000,000 en 1876. Si les Etats-Unis ont importé pour \$98,000,000 en 1876, ils ont importé une plus grande quantité de marchandises qu'en 1865, quoique la valeur en fût de \$122,000,000. Il faut se rappeler que de 1865 à 1876, les prix des effets ont considérablement diminué.

Ensuite, à l'égard des exportations des Etats-Unis à la Grande-Bretagne en 1865, qui n'ont été, suivant l'honorable monsieur, que de \$84,000,000, il faut se rappeler que cela était à l'issue d'une grande guerre qui avait épuisé la nation. Le feu et l'épée avaient passé sur cette partie du pays qui fournissait les exportations de coton brut, et ils avaient bien peu de céréales à exporter, parce qu'ils venaient justement de licencier un million d'hommes dont la plupart étaient engagés dans la culture des céréales avant la guerre. Par conséquent, les exportations des céréales étaient tombées à un chiffre très bas.

En 1876, ils ont exporté pour \$93,000,000 de coton brut, tandis qu'en 1865 ils n'en avaient presque pas exporté du tout. En 1876, ils ont exporté une quantité inusitée de céréales, d'aliments et d'huile de pétrole. En 1865, par suite du fait qu'ils ne faisaient que sortir de la guerre civile, ils n'avaient exporté presque rien de ces articles.

Ceci nous montre combien peu on doit se fier à ces statistiques, si le but de l'honorable député de Cumberland était de prouver—ce qu'il ne pourra jamais faire—que la protection a été avantageuse aux Etats-Unis.

Je vais donner à la Chambre quelques statistiques sur les exportations et les importations de grain de ce pays, qui feront voir si les cultivateurs ont ou non besoin de protection. Mais avant de parler de cette question, on me permettra peut-être de dire que la motion faite par l'honorable député du Cap-Breton (M. MacKay) nous démontre mieux que n'importe quoi la parfaite absurdité de la politique de protection.

Voici une résolution qui, jugée d'après son seul mérite, est condamnée même par les protectionnistes de cette Chambre, et qu'aucun d'eux, sauf ceux qui sont immédiatement intéressés dans la

houille, ne s'aventurerait à justifier ; et pourtant, cette résolution, par elle-même, n'est pas plus absurde ni moins justifiable que chacun des articles du programme protectionniste pris séparément.

Ainsi, un droit sur les produits des manufactures aurait pour effet d'imposer un lourd fardeau au pays au profit d'un petit nombre. Un droit sur les grains serait une taxe sur le grand nombre pour le bénéfice d'une classe comparativement minime.

J'ai été une fois tenté de proposer une résolution du genre de celle de l'honorable député du Cap-Breton. Nous avons une industrie souffrante dans mon comté. On y cultive le maïs, et les gens ne s'opposeraient pas à ce qu'un droit de 10c. fût imposé sur ce grain ; mais ils n'y consentiraient pas s'il devait être accompagné d'un droit sur d'autres grains et sur les manufactures, parce qu'ils y perdraient, même si les droits sur les marchandises n'étaient élevés que de 2½ pour cent.

Il y a quatre ans, l'honorable député de Cumberland, qui prend aujourd'hui si fort à cœur la dépression qui existe dans l'industrie agricole du pays, partageait des opinions bien différentes. Voici ce qu'il disait alors :

“ La seule industrie que le ministre des Finances prétend souffrir le moins de la dépression est l'industrie agricole, mais je demanderai à la grande population de consommateurs du pays si elle croit que l'industrie agricole est en souffrance ? Je crois que sa réponse sera décisive et qu'elle dira, sans la moindre hésitation, que l'industrie agricole jouit aujourd'hui d'une prospérité qui ne le cède à aucune autre au monde.”

Telle était l'opinion de l'honorable député de Cumberland en 1874. Comment se fait-il qu'elle ait tellement changée depuis quatre ans ? Est-ce que les cultivateurs sont aujourd'hui dans une position pire qu'en 1874 ? Ont-ils plus besoin de protection aujourd'hui qu'ils n'en avaient besoin en 1874 ? Non, pas du tout, et je me propose de démontrer très brièvement l'absurdité qu'il y aurait à imposer un droit sur les grains dans le but d'en augmenter le prix.

Nos importations de blé, en réduisant la farine au taux de quatre boisseaux et demi au baril, du 30 juin 1873 au 31 décembre 1877, se sont élevées à 44,807,027 boisseaux, valant \$52,755,-